

Le système onusien en question



Amener les jeunes mauritaniens (étudiants, élèves et autres), les Ong ainsi qu'un large public, à avoir une meilleure vision du système des Nations Unies, c'était l'objet de la conférence-débat autour du thème " La collaboration entre les Agences des Nations Unes en Mauritanie ", qui a eu lieu le mercredi 28 juin dans la matinée au CID, en présence de Cécile Molinier coordinatrice du système onusien en Mauritanie.

Pourquoi une telle conférence-débat ? Parce que le constat fait est que le grand public mauritanien manque d'une vision globale du système des Nations Unies. Il n'empêche que ce grand public, selon le CID, a quand même une très bonne connaissance d'une ou de deux agences, de leur mandat et de leurs interventions en Mauritanie. Raison pour laquelle ils ont été conviés à la conférence suivie de débats pour mieux faire connaissance avec le système des Nations Unies, son fonctionnement, les rouges et les missions des institutions spécialisées. Quatre points ont été abordés par la conférencière : le système des Nations Unies, les Agences, le rôle du coordinateur résident et les mécanismes de coordination, le cadre d'intervention du systè-

me et ses axes stratégiques d'intervention. Le système des Nations Unies reflète l'ensemble des programmes des Nations Unies au titre de l'assistance au développement au niveau des pays. L'objectif est de maximiser l'impact de la coopération entre le SNU et le Gouvernement sur la base d'objectifs définis de commun accord, à travers une meilleure coordination des efforts de développement, d'une grande cohérence et d'une complémentarité accrue entre les différents programmes d'assistance. Il y a trois composants qui se trouvent à l'intérieur du système : l'Equipe de Pays, l'Equipe technique et les Groupes thématiques. Ces trois éléments constituent les points sur lesquels l'action du système pivote, en visant l'élaboration et la mise en œuvre des programmes respectifs

des Agences du SNU. Ensuite, Blandine Bihler, l'animatrice principale, a présenté au public l'organigramme des Nations Unies qu'elle a énuméré avec ses six organes principaux: L'Assemblée générale, le Secrétaire, chargé du bon fonctionnement de l'ONU, le Conseil de tutelle, chargé de surveiller les territoires placés sous tutelle (n'est plus actif depuis décembre 1994, date de l'indépendance du dernier territoire ayant été sous tutelle), le Conseil économique et social, le

Conseil de sécurité, la Cour internationale de Justice, chargée de régler les litiges entre les États. Puis elle a évoqué l'histoire de la création de l'Onu. On retiendra que c'est le 24 octobre 1945, lors de la ratification par la majorité des pays signataires, que l'ONU naquit officiellement. Depuis, la Journée des Nations unies est célébrée le 24 octobre de chaque année. Elle s'est attelée à donner des explications sur les Agences résidentes et le rôle de chacune, notamment : la Fao, le Hcr, l'Oms, le Pam, le Pnud, l'Unfpa, l'Unicef, la Bm et le Fmi. S'agissant des Agences non résidentes et de leur mission elle a cité le Bit, l'Onudi, l'Unesco, le Fida, l'Unifem.

Présence du SNU au niveau pays

Elle dira que " les agences mettant leurs compétences diversifiées au service de la volonté exprimée par le Gouvernement pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement, cette diversité de compétences et de missions mobilisées autour d'un objectif commun constitue le principal atout des NU ". Cette présence, a-t-elle expliqué, est coordonnée à travers le Système du Coordinateur Résident, qui réunit les différentes agences des NU pour améliorer l'efficacité

et l'impact des activités opérationnelles en tenant compte des complémentarités des mandats du SNU. " La coordination de l'ensemble de l'assistance extérieure, y compris celle fournie par le Système des Nations Unies, en appui aux priorités et stratégies nationales, relève en premier lieu de la responsabilité du Gouvernement. Le Système du Coordinateur Résident vise à faciliter et à appuyer l'exercice, par le gouvernement, de sa responsabilité de coordination. Le coordinateur résident, représentant désigné du Secrétaire Général pour les opérations de développement, dirige les équipes pays des NU dans plus de 134 pays, ce rôle incombe au représentant résident du PNUD. L'équipe de pays qui comprend les chefs de toutes les agences résidentes représente la principale instance décisionnelle au sein du Système des Nations Unies. Elle convient des stratégies à mettre en œuvre et coordonne les activités des agences au niveau du pays dans les domaines de la programmation, de l'administration, de la communication et du suivi évaluation. Le coordinateur résident préside les réunions de l'équipe du pays. La BM et le FMI ne font pas partie de l'équipe de pays mais sont invités régulièrement à participer aux réunions de cette instance. Le Coordinateur Résident et l'équipe de pays sont assistés par une cellule inter agences, la cellule d'appui à l'équipe de pays (CAEP). Elle contribue au niveau conceptuel, pragmatique et opérationnel à la coordination des activités des agences du Système des Nations Unies en Mauritanie et contribue au développement des services communs aux agences.

Une expérience pilote en Assaba

L'Undaf a été évoqué durant la conférence-débat. C'est le cadre stratégique commun des activités opérationnelles des Nations Unies au niveau des pays. Il définit la réponse collective, cohérente et intégrée des Nations Unies aux priorités et besoins nationaux, dans le cadre des OMD et des engagements et objectifs issus de la Déclaration du Millénaire, des conférences,

sommets et conventions internationales et des instruments relatifs aux droits humains des Nations Unies ; il procède des analyses du CCA et constitue l'étape suivante de l'élaboration des programmes des pays et projets de coopération. Dès 1999, les agences représentées en Mauritanie se sont engagées dans ce sens, en s'assignant à travers une charte de la coordination, les objectifs suivants : parvenir à une analyse commune de la situation des besoins du pays ; apporter un appui coordonné aux objectifs du gouvernement et à la société civile en matière de développement et de lutte contre la pauvreté ; développer des complémentarités et les synergies entre les programmes des différentes organisations des NU afin d'en améliorer l'impact. Une expérience pilote de développement d'une des régions les plus pauvres du pays (Assaba) est en cours après l'atelier de présentation du Plan d'action conjoint du Système des Nations Unies dans la wilaya et d'élaboration d'un Plan régional de suivi évaluation du Plan cadre des Nations unies pour le développement (UNDAF) qui s'est tenu en mai dernier à Kiffa. Ainsi, un plan régional de suivi évaluation pour chacun des 4 axes de l'Undaf (Promotion de la gouvernance et des droits de l'homme ; Lutte contre la mortalité maternelle et infantile juvénile ; Renforcement de l'éducation et de la formation ; Promotion de l'accès à des moyens d'existence durable) a pu être élaboré de manière participative durant cette manifestation. Un atelier qui fait suite au processus de revue à mi-parcours de l'Undaf mené en 2005. L'une des principales réalisations de cet exercice a été de doter le Plan cadre, pour la deuxième période de sa mise en œuvre (2006-2008), de matrices de résultats qui montrent comment les résultats des programmes des agences des Nations Unies contribuent à l'achèvement des objectifs nationaux de développement liés aux OMD et d'un plan intégré de suivi évaluation qui doit permettre de mesurer objectivement les progrès dans les résultats de l'Undaf et des programmes de pays des agences.

MOUSSA DIOP